



OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 26 Octobre 2010,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rétablir les quotas de femmes dans les C.A. des établissements publics de l'Etat

A l'heure où l'Etat fait de l'égalité femmes-hommes une préoccupation centrale du débat sur les retraites, la suppression par la Commission des Lois de l'obligation de 40% de femmes dans les conseils d'administration des établissements publics de l'Etat (EPA) est tout bonnement inacceptable.

Chantal BRUNEL, après Michèle ANDRE, souhaite que ses collègues sénateurs et sénatrices – avec le concours du gouvernement - rétablissent une telle disposition dans l'hémicycle le plus rapidement possible.

Avec 25% de femmes dans leurs conseils d'administration, les EPA ont déjà commencé leur féminisation : n'arrêtons pas là nos efforts!

Chantal Brunel

*Députée de Seine et Marne
Rapporteuse générale de l'Observatoire
de la parité entre les femmes et les hommes*